

VILLE DE PLESSISVILLE

PROVINCE DE QUÉBEC

CANADA

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue ce 7^e jour du mois de septembre 2021, aux heures et lieux habituels des séances du conseil, à laquelle étaient présents les membres du conseil:

Martin Nadeau, Pierre Fortier, Sylvain Beaudoin, Yolande St-Amant, Jean-Félice Nadeau et Martine Allard.

Formant quorum avec et sous la présidence du maire, monsieur Mario Fortin.

Monsieur Denis Beaudoin, directeur général par intérim, et madame Nathalie Fournier, greffière adjointe, sont également présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

**RÉSOLUTION
NO 213-21**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2021 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2021, tel que rédigé.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 214-21**

RATIFICATION DES COMPTES

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par madame Martine Allard

Et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER la liste des comptes ayant fait l'objet d'un paiement, datée du 2 septembre 2021 et totalisant 3 027 917,23 \$.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

RÉSOLUTION NO 215-21 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport du directeur général par intérim daté du 2 septembre 2021 et de ratifier les décisions prises, incluant les contrôles budgétaires, s'il y a lieu.

A D O P T É E

DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière adjointe fait dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme tenue le 8 juillet 2021. Le conseil en prend acte.

RÉSOLUTION NO 216-21 COMMANDITE CHAISES POUR LA COLLATION DES GRADES

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE VERSER une subvention de 948,54 \$ à la Polyvalente la Samare, sous forme de crédit à la facture de location des chaises pour la collation des grades qui a eu lieu le 22 juin 2021.

A D O P T É E

RÉSOLUTION NO 217-21 SUBVENTION COVID - ORGANISMES ACCRÉDITÉS

ATTENDU la « Politique municipale n° 25 – « D'aide financière aux organismes dans le contexte de la covid-19 » qui vise à assurer la pérennité des organismes reconnus par la Ville dont la santé financière est affectée en raison des mesures de prévention émises par les instances gouvernementales et le ralentissement lié à la pandémie;

ATTENDU les demandes de subventions reçues;

ATTENDU l'analyse de ces demandes par le comité chargé de l'élaboration de la politique, confirmant que celles-ci sont recevables,

ATTENDU que le comité de sélection recommande d'accepter les demandes soumises;

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

DE VERSER les subventions aux organismes reconnus dans le contexte de la Covid-19, soit:

organisme	Description	montant
Boules-o-drômes de Plessisville inc. (Les)	Couvrir les frais de téléphone, le permis de boisson, les assurances, la comptable et les frais au ministère du revenu du Québec	800 \$
CPA Plessisville	Payer les frais de publicité pour la prochaine saison, offrir des cours d'essais gratuits pour les parents hésitants à inscrire leurs enfants, maintenir les activités de développement et pallier à une partie des pertes financières	1 500 \$
Fondation HTAPOQ	Maintenir les activités de soutien aux personnes atteintes de la maladie, soutien financier et éducatif, support moral, accès à des spécialistes, soutien psychologique et moral aux aidants et aux proches, maintenir et développer des stratégies numériques pour rejoindre la clientèle, encouragement tangible aux actions et gestes des nombreux bénévoles impliqués	3 000 \$
Le Théâtre L'Éveil inc.	Payer les frais d'assurances et de cotisation des membres	500 \$
Club de l'âge d'or de Plessisville (FADOQ)	Achat de l'équipement requis pour respecter les mesures sanitaires (Plexiglas, désinfectant), en prévision de la réouverture	500 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 218-21

FORMATION ET NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PLAN D'ACTION EN ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ATTENDU QUE la Ville a adopté un plan d'action en adaptation aux changements climatiques, préparé par la firme SNC-Lavalin le 9 avril 2021, afin de mettre de l'avant les actions qui y sont proposées (résolution 145-21);

ATTENDU QU'il y a lieu de former un comité pour assurer la progression des actions inscrites audit plan;

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

DE NOMMER les personnes suivantes pour former le comité de pilotage chargé d'assurer la progression des actions inscrites au plan d'adaptation aux changements climatiques préparé par SNC-Lavalin, le 9 avril 2021, soit:

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

- la directrice générale,
- le directeur du développement durable;
- le directeur de la sécurité publique;
- la chargée de projets à la direction générale et directrice de la vie citoyenne;
- le technicien en horticulture.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 219-21**

**OCTROI DE CONTRATS - DÉNEIGEMENT DU CENTRE-VILLE ET DES SENTIERS
PIÉTONNIERS DU PARC DE LA RIVIÈRE BOURBON**

La greffière adjointe fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 13 juillet 2021 à 10 h, pour les travaux de déneigement du centre-ville et des sentiers piétonniers du parc Bourbon pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023;

ATTENDU les soumissions reçues;

ATTENDU que la municipalité peut octroyer le contrat en tout ou en partie, en tenant compte des prix les plus avantageux pour chacun des items;

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

DE RETENIR les soumissions comme suit, savoir:

DÉNEIGEMENT DU CENTRE-VILLE	MONTANT
	hiver 2021-2022: 20 298 \$
Déneigement N.S. Paradis SENC	hiver 2022-2023: 20 965,50 \$
DÉNEIGEMENT DES SENTIERS PIÉTONNIERS	
	hiver 2021-2022: 3 422 \$
Steve Jolin (Déneigement Steve Jolin)	hiver 2022-2023: 3 422 \$

Le tout excluant les taxes applicables, conformément aux soumissions reçues.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO
220-21**

LOCATION D'UNE SOUFFLEUSE POUR LE SITE DES NEIGES USÉES

La greffière adjointe fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 13 juillet 2021 à 10 h, pour la location d'une souffleuse à neige avec opérateur pour le site des neiges usées;

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

ATTENDU que la seule soumission reçue, soit celle de Déneigement N.S. Paradis SENC, s'avère avantageuse et conforme;

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par madame Martine Allard

Et résolu à l'unanimité

DE RETENIR la soumission de Déneigement N.S. Paradis SENC pour la location d'une souffleuse à neige avec opérateur pour le site des neiges usées, pour 49 837,50 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue et selon les taux suivants:

- 215 \$/h pour la saison 2021-2022;
- 221,50 \$/h pour la saison 2022-2023;
- 228 \$/h pour la saison 2023-2024.

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Mario Fortin, maire, ou en cas d'absence, le maire suppléant, et M^e Geneviève Ferland-Lamontagne, greffière, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 221-21

CONTRATS DE TRANSPORT DES NEIGES USÉES 2021-2022

Proposé par monsieur Pierre Fortin

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur Jean-Yves Larouche, chef de division travaux publics, à signer les contrats de transport des neiges usées pour la saison 2021-2022 à intervenir entre la Ville de Plessisville et Ciments Taschereau inc., Stéphane Provencher, Transport Gilles Mailhot inc., A. Grégoire & fils ltée, Transport Martin Faucher inc., au tarif de 0,97 \$ la verge cube.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 222-21

SOUSSIONS POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE

La greffière adjointe fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 15 juillet 2021 à 14 h, pour la fourniture de sels de déglacage;

ATTENDU QUE la soumission de Sel Warwick inc. s'avère la plus avantageuse et conforme;

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

DE RETENIR la soumission de Sel Warwick inc. pour la fourniture de sel de déglacage, pour la saison 2021-2022, pour 88 \$ / tonne, excluant les taxes applicables, basé sur une consommation moyenne annuelle de + / - 600 tonnes, le tout conformément à la soumission reçue.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 223-21

ACHAT D'UNE CAMÉRA POUR L'INSPECTION DES TUYAUX D'ÉGOUT

Proposé par madame Yolande St-Amant

Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER L'OFFRE de Stelem (Canada) inc. de 11 295 \$, excluant les taxes, pour l'achat d'une caméra d'inspection des tuyaux d'égout de marque Pearpoint P542.

Il est de plus résolu d'approprier 11 858,34 \$ provenant des activités de fonctionnement au bénéfice des activités d'investissement pour l'achat de cet équipement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 224-21

RÉCEPTION PROVISOIRE - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'AVENUE SIMONEAU ET DE LA RUE HOUDE

ATTENDU la confirmation de monsieur Gino-Karl Marcil, ingénieur, de la firme Les Services EXP inc., en date du 25 août 2021, visant l'acceptation provisoire des travaux de réhabilitation de l'avenue Simoneau et de la rue Houde, exécutés par Sintra inc.;

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par madame Martine Allard

Et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER à la réception provisoire des travaux de réhabilitation de l'avenue Simoneau et de la rue Houde effectués par Sintra inc., en date du 24 août 2021, comme mentionné dans la recommandation de monsieur Gino-Karl Marcil, ingénieur, de la firme Les Services EXP inc., en date du 25 août 2021.

Il est de plus résolu d'autoriser le trésorier à procéder au paiement de 17 636,34 \$, excluant les taxes applicables représentant la retenue contractuelle de 5 %.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 225-21

RÉCEPTION DÉFINITIVE POUR LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES 2020

ATTENDU la recommandation de madame Karyne Houde, ingénieure, de la firme Les Services EXP inc., en date du 9 août 2021, visant la réception définitive des travaux de planage - resurfaçage de chaussées souples sur diverses rues (infrastructures routières 2020) exécutés par Sintra inc.;

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER à la réception définitive des travaux de planage - resurfaçage de chaussées souples sur diverses rues effectués par Sintra inc., en date du 27 août 2020, comme mentionné dans la recommandation de madame Karyne Houde, ingénieure, de la firme Les Services EXP inc. en date du 9 août 2021.

Il est de plus résolu d'autoriser le trésorier à procéder au paiement de 17 600,15 \$, excluant les taxes applicables, représentant la retenue contractuelle de 5 %.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 226-21**

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 176-21

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE MODIFIER la résolution n° 176-21 adoptée le 12 juillet 2021 par le remplacement du dernier alinéa par le suivant:

« D'AFFECTER la subvention à recevoir dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECO) aux activités d'investissement à des fins fiscales consolidées pour financer le projet, incluant les coûts d'ingénierie.»

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 227-21**

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 251-18

Proposé par madame Martine Allard

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

D'ABROGER la résolution n° 251-18 adoptée lors de la séance ordinaire du 4 septembre 2018, à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

RÉSOLUTION
NO 228-21

DIVERSES APPROPRIATIONS DE FONDS

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

D'AUGMENTER l'excédent de fonctionnement affecté « flotte de véhicules » de 13 500 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté, pour augmenter le fonds de renouvellement des véhicules de la municipalité.

Il est de plus résolu d'approprier 30 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté « fonds d'élection » au bénéfice des activités de fonctionnement (budget en cours) pour faire face aux dépenses relatives aux élections municipales 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 229-21

ACHAT REGROUPÉS ANALYSES DE LABORATOIRE 2022-2023-2024

ATTENDU la proposition de la Ville de Drummondville, au nom des municipalités intéressées, pour un achat regroupé pour effectuer les analyses de laboratoire pour les années 2022, 2023 et 2024;

ATTENDU que la municipalité désire participer à cet achat regroupé pour faire effectuer les analyses de laboratoire;

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Jean-Félicpe Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE CONFIER à la Ville de Drummondville le mandat de procéder, au nom de la Ville de Plessisville ainsi qu'avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé pour les analyses de laboratoire nécessaires pour les activités de la municipalité pour les années 2022, 2023 et 2024.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION - PROGRAMMES D'AIDES FINANCIÈRES COUCHES LAVABLES ET PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES

AVIS DE MOTION est donné par madame Yolande St-Amant, conseillère, qu'elle présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement relatif au programme d'aide financière « Pour l'utilisation de couches lavables ». Elle fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

Ce règlement vise à:

- encourager l'utilisation des couches lavables afin de diminuer le volume des déchets acheminés à l'enfouissement et favoriser le développement durable;
- accorder une aide financière aux jeunes familles et propriétaires de service de garde en milieu familial de la Ville de Plessisville qui procèdent à l'acquisition de couches lavables pour bébés équivalente à 75% du montant total pour l'achat de couches lavables, neuves ou usagées, jusqu'à concurrence de 200 \$;
- Abroger la résolution 097-08 pour mettre fin au programme actuel.

AVIS DE MOTION est donné par madame Yolande St-Amant, conseillère, qu'elle présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement relatif au programme d'aide financière « Pour l'achat de produits d'hygiène durables ». Elle fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce règlement vise à:

- encourager l'utilisation des produits d'hygiène durables afin de diminuer le volume des déchets acheminés à l'enfouissement et favoriser le développement durable;
- accorder une aide financière équivalente à 50% du montant total pour l'achat de produits d'hygiène durables, neufs ou usagés, jusqu'à concurrence de 100 \$.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS 1786 À 1790

La greffière adjointe mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement des projets de règlements suivants:

- 1786 « Relatif au programme d'acquisition de barils récupérateurs d'eau de pluie ». Des changements ont été apportés depuis le dépôt du projet de règlement afin de prévoir une limite de nombre de baril permis et sur la procédure à suivre en cas de perte, bris ou vol de celui-ci, lesquels ne changent pas l'objet du règlement;
- 1787 « Relatif au programme d'acquisition de composteurs domestiques ». Des changements ont été apportés depuis le dépôt du projet de règlement afin de prévoir une limite de nombre de composteur permis et sur la procédure à suivre en cas de perte, bris ou vol de celui-ci, lesquels ne changent pas l'objet du règlement;
- 1788 « Établissant le programme "Restauration des bâtiments de l'inventaire du patrimoine bâti de la ville de Plessisville" »;
- 1789 « Établissant le programme "Rénovation des bâtiments de l'inventaire du patrimoine bâti de la ville de Plessisville" »;
- 1790 « Relatif aux infractions pénales générales et autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente »;

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le règlement n° 1786 « Relatif au programme d'acquisition de barils récupérateurs d'eau de pluie », le règlement n° 1787 « Relatif au programme d'acquisition de composteurs domestiques », le règlement n° 1788 « Établissant le programme "Restauration des bâtiments de l'inventaire du patrimoine bâti de la ville de Plessisville" », le règlement n° 1789 « Établissant le programme "Rénovation des bâtiments de l'inventaire du patrimoine bâti de la ville de Plessisville" »; et le règlement n° 1790 « Relatif aux infractions pénales générales et autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente » .

Sur proposition du président, la séance est levée à 20 h 28.

GREFFIÈRE ADJOINTE

PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE